

PAR QUALITEL CERTIFICATION

NF

HABITAT

LES ESSENTIELS

Pourquoi choisir un logement certifié NF Habitat



NF Habitat : pour un logement de qualité certifiée !



Une certification délivrée par un
organisme certificateur indépendant
et impartial: CERQUAL Qualitel
Certification¹.



Une **démarche**
choisie par votre
promoteur ou votre
bailleur

Le respect
d'exigences
techniques qui vont
plus loin que les
réglementations en
vigueur (RE2020,
réglementation
acoustique...)

Une série de
contrôles de
conformité
en conception
et en livraison

Une
attestation
de conformité
à la réception
de votre
logement



Les logements certifiés
sont **3 fois plus**
nombreux à être notés
de très bonne qualité² !

**Concrètement,
quels sont
pour vous
les bénéfices
de la certification
NF Habitat ?**





01 Des économies au quotidien

Vos dépenses sont maîtrisées grâce à une meilleure optimisation des charges et des coûts : les consommations d'eau et d'énergie sont réduites ainsi que les coûts relatifs à l'entretien de l'immeuble.

- **Un éclairage naturel** est privilégié notamment dans les parties communes.
- **Les équipements sanitaires** disposent du classement ECAU garantissant une robinetterie économe en eau et de qualité.
- **L'enveloppe du bâtiment (façade, toiture)** est conçue avec des matériaux durables qui favorisent la réduction des coûts d'entretien.
- **Des économies d'énergie** sont réalisées grâce à une **meilleure performance** des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

56 %
des habitants
de logements certifiés
sont très satisfaits de leur
consommation énergétique.
Ils ne sont que 18 %
dans des logements non
certifiés².



+ de 50 %
des habitants de logements
certifiés sont très satisfaits de
leur confort thermique².



02 Une température idéale toute l'année !

**Tout est prévu pour vous assurer un confort thermique
quelles que soient la saison et la taille de votre logement !**

- **Un émetteur de chaleur** est prévu dans chaque pièce de votre logement.
- **La puissance des équipements de chauffage** est optimisée en fonction de chacune des pièces.
- **Tous les équipements liés au confort thermique** sont vérifiés de la conception à la réception de l'ouvrage.
- **Les systèmes de chauffage disposent de régulation et de programmation**, permettant d'ajuster la température de votre logement selon vos besoins.
- L'installation d'un brasseur d'air dans vos pièces principales est possible grâce à une **hauteur sous plafond d'au moins 2,50 m** (sous réserve de compatibilité avec les règles d'urbanisme).
- Toutes les fenêtres et portes-fenêtres possèdent des **occultations extérieures**.



03

Moins de nuisances sonores

Vous êtes beaucoup moins confronté aux nuisances sonores. Le niveau d'isolation acoustique est renforcé par rapport à la réglementation et les équipements et matériaux sont choisis pour réduire les décibels !

- Les bruits de chocs sont réduits de **3 décibels** par rapport à la réglementation.
- **Les escaliers à l'intérieur des logements sont désolidarisés**, c'est-à-dire que les volées d'escalier sont séparés des murs, pour limiter la transmission des bruits et des vibrations.
- Les bruits issus d'une **VMC double flux** sont réduits de **5 décibels** dans les chambres par rapport à la réglementation.
- **Les nuisances liées aux modules extérieurs de pompes à chaleur** sont aussi prises en compte dès la conception.
- Selon les cas, la conception des opérations respecte un **cahier des charges de dispositions techniques exigeant** (le Référentiel QUALITEL Acoustique).
- La réglementation acoustique est vérifiée en phase **conception**, mais aussi lors du **chantier** ainsi qu'en **phase livraison au moyen de mesures** qui vont parfois au-delà du minimum réglementaire.
- Les chambres des logements partagés, ou coliving, sont isolées du bruit du séjour commun et des chambres voisines.

2 fois plus de personnes

très satisfaites de l'isolation acoustique dans un logement certifié² !



91 % des habitants de logements certifiés affirment que leur logement est facile à aménager et à meubler³.



04

Un logement plus fonctionnel

Votre logement et ses parties communes sont conçus pour vous apporter un confort d'usage optimal, avec des aménagements et des équipements adaptés et pensés pour vous !

- Pour votre cuisine, un **plan d'aménagement** est proposé avec l'ensemble des équipements nécessaires et **des emplacements spécifiques** sont prévus pour accueillir l'électroménager.
- Une **vanne d'arrêt** est installée sur le **réseau de distribution d'eau à l'entrée de chaque appartement**.
- Un **espace de rangement** d'un volume minimum est prévu selon la typologie de votre logement.
- La hauteur sous plafond de vos pièces principales est d'au moins 2m50 pour **plus d'espace et de possibilités d'aménagement** (sous réserve de compatibilité avec les règles d'urbanisme).
- Le local poubelles dans les parties communes est facilement accessible et conçu pour **favoriser le tri des déchets**.



05

Un air plus sain

La qualité de l'air intérieur de votre logement est assurée grâce à des équipements plus performants et à une prise en compte des pollutions extérieures et intérieures !

- Les matériaux de construction et de décoration sont sélectionnés pour leur **faible niveau d'émission en polluants volatils** (étiquette sanitaire A pour les revêtements de mur et de sol, peintures et vernis...).
- Les équipements de ventilation et d'aération de votre logement et des parties communes sont **faciles d'accès et d'entretien**.
- Les **sources de pollution sont obligatoirement identifiées et traitées**.
- La ventilation est **contrôlée par une personne reconnue compétente** par l'État.
- Dans le cas d'une **ventilation double flux**, des filtres spécifiques avec **détecteur d'encrassement** sont installés.
- La hauteur sous plafond de 2,50 m permet une **meilleure circulation** de l'air. (sous réserve de compatibilité avec les règles d'urbanisme).
- En cas de présence de radon⁴ dans votre commune, la **conception** de votre logement est **adaptée**.

+ de 50 %

des habitants de logements certifiés déclarent être « très satisfaits » de la qualité de l'air de leur logement contre 23 % pour les logements non certifiés²



06

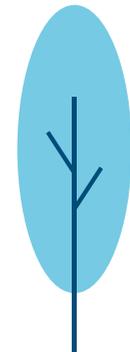
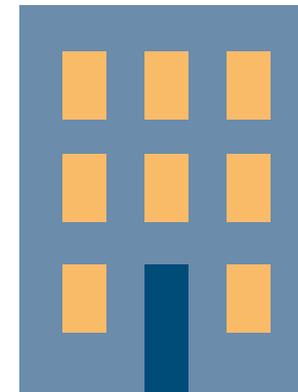
Une sécurité renforcée

La sécurité de votre logement et des parties communes est renforcée pour réduire les risques d'intrusion, d'accidents domestiques et d'incendie.

- Les **risques d'intrusion sont limités** grâce à un accès contrôlé à l'immeuble, la porte d'entrée du logement est dotée d'une **serrure 3 points**, les ouvertures au rez-de-chaussée sont protégées...
- Les **abords de l'immeuble sont sécurisés** grâce à des éclairages performants.
- Les **risques d'accidents domestiques** sont pris en compte avec l'installation de garde-corps, de mélangeurs thermostatiques pour limiter les risques de brûlure...
- Pour les installations photovoltaïques, le **risque d'incendie est pris en compte** pour faciliter les interventions.

Le saviez-vous ?

Seulement 49 % des appartements non certifiés sont équipés d'une serrure 3 points contre 82 % des appartements certifiés².





07

Un impact sur l'environnement maîtrisé !

Votre logement est pensé pour limiter son impact sur l'environnement dès sa conception.

- Votre logement respecte la **Réglementation Environnementale 2020** : les émissions de carbone et de gaz à effet de serre sont calculées et limitées. **Le respect de cette réglementation est vérifié dans le cadre des contrôles réalisés par CERQUAL, organisme certificateur.**
- Les équipements de votre logement permettent de **réduire vos consommations d'énergie et d'eau.**
- Le **système de chauffage individuel** dispose d'une programmation journalière.
- Des **matériaux durables** sont choisis pour limiter leur impact sur l'environnement.
- Un **management responsable du projet de construction** favorise la prise en compte de l'environnement tout au long du projet.

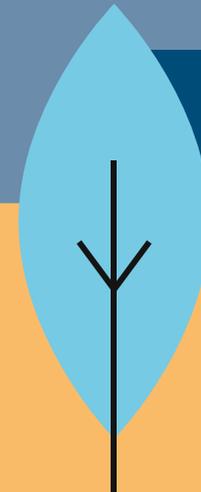
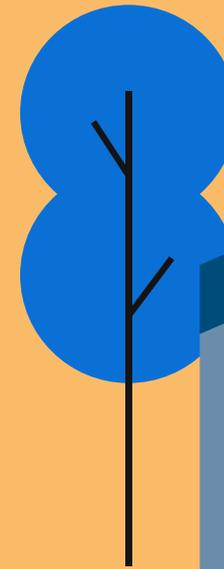


71 %
des habitants des logements récents (-10 ans) certifiés considèrent vivre dans un logement durable. C'est deux fois plus que la moyenne des Français⁵.



Les logements certifiés

se revendent plus de 9 % plus cher que les logements non certifiés².



Avec la certification NF Habitat, vous bénéficiez en plus d'un conseiller à votre écoute !

CERQUAL Qualitel Certification se tient à votre écoute pour tout complément d'information relatif à votre logement certifié.

✉ info@cerqual.fr

0 810 07 11 11 Service 0,06 € / min + prix appel



3,5 millions
de logements certifiés
depuis 1974

Pour en savoir plus

www.nf-habitat.fr

Et pour connaître tous nos conseils pour acheter et entretenir votre logement au quotidien, rendez-vous sur

www.qualitel.org/particuliers

ASSOCIATION
QUALITEL
POUR LA QUALITÉ DU LOGEMENT

QUALITEL, l'association qui œuvre depuis 1974 pour la qualité du logement

QUALITEL, association indépendante à but non lucratif, fait progresser, aux côtés des professionnels du logement, la qualité de l'habitat tout en participant à sa valorisation auprès des particuliers. **C'est parce que l'amélioration de la qualité du logement est l'affaire de tous** que son conseil d'administration est composé de plus de 30 membres représentant les intérêts des différents acteurs du secteur du logement : associations de consommateurs, professionnels et pouvoirs publics.

Sa filiale opérationnelle, CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur impartial, accompagne les professionnels pour construire des logements de qualité, sains, confortables et durables, pour le bien-être de leurs occupants. **CERQUAL est accrédité par le COFRAC¹ et mandaté par AFNOR Certification pour délivrer la certification NF associée à l'habitat, certification de produits et de services.** La certification est un dispositif prévu par le Code de la consommation.

CERQUAL
QUALITEL CERTIFICATION

Notes

¹ CERQUAL Qualitel Certification : accréditation COFRAC n°5-0050 – Section certification de produits et services, listes des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

² Étude « Les bénéfices concrets de la certification du logement » par Ipsos, Homadata et Adéquation pour QUALITEL à retrouver sur www.qualitel.org

³ Selon le Baromètre QUALITEL 2020 - www.qualitel.org/barometre-qualitel-2020

⁴ Classé « cancérigène pulmonaire certain », le radon est un gaz présent dans le sol et dans l'eau qui se diffuse dans l'air.

⁵ Selon le Baromètre QUALITEL 2021 - www.qualitel.org/barometre-qualitel-2021



C'est mieux, c'est sûr !

nf-habitat.fr